

Livret d'accompagnement

Association des Musulmans de Compiègne - 2016

Livret pour la famille du défunt

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La mort est une vérité à laquelle toute âme goûtera tôt ou tard. Même en sachant que cela est inéluctable, très rare sont ceux qui s'y prépare psychologiquement et au niveau administratif.

Dans un souci de solidarité et de fraternité nous ne pouvons rester inactifs face à la détresse des familles. Ainsi, comment aider et accompagner dans ce moment difficile les familles dépassées par l'évènement ?

En ce sens, ce livret synthétise des cas de décès et donne des méthodes pour aider la famille du défunt à plusieurs niveaux. Il est aussi un rappel pour tous sur cette épreuve à laquelle il faut se préparer.

« Le meilleur des musulmans est celui qui pense le plus à la mort »

L'idée principale de cette action est d'être utile pour la communauté en se souciant uniquement de l'agrément d'Allah le Tout Puissant.

Nous sommes conscients que ce livret ne couvre pas toutes les démarches administratives/financières de tous les pays d'origine mais nous nous efforcerons de le compléter dans l'avenir Incha Allah.

Sommaire

I. Accompagnement Psychologique et Affectif

II. Accompagnement Administratif

- 1^{er} cas : Décès à l'hôpital
- 2^{ème} cas : Décès à la maison
- 3^{ème} cas : Décès loin de ses proches (en France)
- 4^{ème} cas : Décès par accident loin de ses proches (en France)
- 5^{ème} cas : Décès dans le pays d'origine
- 6^{ème} cas : Décès loin de ses proches (à l'Etranger)

III. Accompagnement Financier

I. Accompagnement Psychologique et Affectif

- Si les proches le souhaitent et l'autorisent, la présence d'un membre intègre de la Communauté pour accompagner la famille peut être très utile avant le décès. Son support peut présenter plusieurs intérêts:
 - a. Préparer, rassurer et apaiser le mourant et sa famille
 - b. Être à l'écoute du mourant et parfois de ses secrets
 - c. Donner des conseils à la famille sur la gestion de la situation
 - d. Lors du décès, être à l'écoute de la famille, l'apaiser, la conseiller et l'accompagner dans les démarches administratives, religieuses, financières (si nécessaire) auxquels il faut faire face.

II. Accompagnement Administratif

En fonction du lieu de décès le procédé d'accompagnement est différent. Que faire dans telle ou telle situation ? Quelles sociétés et administrations solliciter ? Quels documents sont nécessaires ? Sont détaillés ci-dessous six cas selon le lieu du décès.

1^{er} cas : Décès à l'hôpital

2^{ème} cas : Décès au domicile

3^{ème} cas : Décès loin de ses proches (en France)

4^{ème} cas : Décès dans le pays d'origine

5^{ème} cas : Décès à l'Etranger (hors pays d'origine) pour ressortissants français

Il faut savoir qu'une autopsie est possible si la mort est inhabituelle.

II. Accompagnement Administratif

1^{er} cas : Décès à l'hôpital

1. Appeler l'assurance (dans le cas où le défunt en a souscrite une) avec les éléments suivants (puis récupérer le numéro du dossier délivré par l'organisme et le garder):
 - Nom, prénom du défunt
 - Numéro de compte bancaire ou d'assuré du défunt
2. Récupérer les documents nécessaires au dossier avec un membre de la famille.
 - Livret de famille
 - Carte vitale
 - Carte d'identité
 - Déclaration de décès et certificat de non contagion à récupérer au bureau d'admission de l'hôpital ou chez le médecin déclarant la mort
3. Déposer le dossier à la Mairie et récupérer les actes de décès:
 - Demander entre 15 et 20 actes de décès à la Mairie.

4. Se présenter aux Pompes funèbres pour les démarches d'inhumation.

(Demander au préalable où le défunt sera inhumé afin de préparer les démarches d'inhumation en France ou un envoi dans le pays d'origine)

- a. Donner 1 ou 2 actes de décès aux pompes funèbres qui s'occupent de toutes les démarches administratives concernant l'enterrement
- b. Réaliser le paiement des pompes funèbres :

Défunt assuré (Exemple: Maroc)	Défunt non assuré seul	Le défunt n'a pas les moyens
<p>Téléphoner à l'Assurance qui prend en charge les frais d'obsèques tel que les banques marocaines (Maroc Assistance) + Prévoir de renseigner l'organisme du nom, prénom, numéro de compte bancaire ou d'assuré du défunt + Récupérer le numéro du dossier délivré par l'organisme et le garder.</p> <p>2 personnes peuvent accompagner la dépouille, voyage pris en charge par l'assurance (aller-retour) et bénéficient d'une prime pour aider la famille (uniquement dans le cas du décès du père en France).</p>	<p>S'il en a les moyens, les PF (pompes funèbres) peuvent se payer directement via le compte bancaire avec une autorisation de prélèvement grâce aux documents bancaires récupérés et fournis par la famille ou celle-ci peut prendre en charge les différents frais.</p>	<p>Une quête peut être organisée. Les PF peuvent être payés en 2 ou 3 fois sans frais avec garanties.</p> <p>Il est aussi possible que la mairie participe.</p>

- Lieu de l'enterrement:

En France

Pour être enterré dans le carré musulman d'une ville en France, il faut:

- Soit habiter dans cette ville
- Soit décéder dans cette ville

Il s'agit d'une location de concession (Enterrement* + location 15ans*, 30ans* ou indéfiniment *).

Si la famille ne paye pas les frais de concession, elle est prévenue par l'administration 6 mois avant la fin de concession. Si rien n'est fait 6 mois après l'échéance, la sépulture est mise dans une fosse commune (toutes confessions confondues).

*Pour les prix: demander aux Pompes Funèbres ou à la Mairie

A l'étranger: Exemple du Maroc

Il ne s'agit pas d'une location de concession.

Il faut donner aux PF le nom, le téléphone et l'adresse d'une personne référente au Maroc. Il faut également leur donner l'adresse du cimetière pour l'ambulance et il est impératif que le référent accompagne l'ambulance.

Le coût d'envoi du corps est d'environ 3300€* comprenant le coût du transport en ambulance au Maroc suivant la distance et la mise en terre au cimetière (tout est pris en charge par l'assurance si le défunt est assuré).

*Prix à titre indicatif en 2015

5. Démarches auprès du Consulat pour faire la déclaration de décès.

- Se munir du livret de famille + acte de décès + Passeport + Carte National du pays d'origine du défunt et se rendre rapidement au bureau d'état civil du consulat
- Nom, prénom du défunt
- Numéro de compte bancaire ou d'assuré

6. Pour l'enterrement:

- A l'Etranger: Les Pompes Funèbres (avec l'assurance si souscrite) s'occupent de tout. La famille devra leur fournir le nom, le téléphone et l'adresse d'une personne référente au Maroc et l'adresse du cimetière dans la ville/village dans lequel elle souhaite que le défunt soit enterré.
- En France: La mairie s'occupe de l'enterrer en France. Un citoyen d'une ville sera enterré dans cette ville ou dans la ville dans laquelle il est décédé.

7. Organismes à prévenir (avec envoi d'un acte de décès):

- a. **L'assurance du défunt** (Exemple banques marocaines, Maroc assistance) ou donner le certificat directement au bureau de l'assureur (se trouvant souvent près du Consulat)
- b. Les **établissements bancaires et de crédit ainsi que les assurances** de responsabilité civil, de la maison, de la voiture, etc. (France et Etranger)
- c. Les **employeurs ou caisse de retraite** avec la complémentaire
- d. **L'employeur des enfants** du défunt
- e. Les **administrations** (CAF, Sécurité sociale, impôts...)
- f. La **mutuelle et autres organismes** de prévoyance décès, ...
- g. France Télécom, EDF, GDF, bailleur...

II. Accompagnement Administratif

2^{ème} cas : Décès à la maison

1. Appeler le SAMU pour la constatation du décès du défunt et leur demander:
 - Le certificat de décès
 - Le certificat de non contagion
2. Appeler les pompes funèbres pour transporter le défunt à la chambre mortuaire
3. Appeler l'assurance (dans le cas où le défunt en a souscrite une) avec les éléments suivants (puis récupérer le numéro du dossier délivré par l'organisme et le garder):
 - Nom, prénom du défunt
 - Numéro de compte bancaire ou d'assuré du défunt
4. **Puis suivre les étapes énoncées précédemment dans le 1^{er} cas (étape 1)**

II. Accompagnement Administratif

■ 3^{ème} cas : Décès loin de ses proches (en France)

1. Si la famille désire que **le corps soit rapatrié** près d'eux, dans une chambre funéraire des pompes funèbre de la ville de la famille, ils doivent faire une **déclaration de rapatriement aux pompes funèbres avant 24h après le décès**. Si cela dépasse 24h, toutes les démarches devront se faire sur place.
2. Le transfert d'une ville à une autre est généralement à la charge de la famille. Elle peut néanmoins essayer de demander à différentes assurances pour **payer le transfert**:
 - Assurance rapatriement
 - Carte bleue du défunt
 - Assurance (voiture, maison, responsabilité civile, etc.)
3. **Puis suivre les étapes énoncées précédemment** dans le 1^{er} cas(étape 1)

II. Accompagnement Administratif

- **4^{ème} cas : Décès dans le pays d'origine (Exemple du Maroc)**
1. **Demander au médecin un certificat de décès.**
 2. La famille devra se rendre à la **Mairie de la ville au bureau de la « jamaça lhadariya »** muni du livret de famille marocain + CIN marocaine + du certificat de décès pour le légaliser et en fournir entre **15 et 20 actes de décès (en langue Arabe et en française)**.
 3. La **Mairie de la ville au bureau de la « jamaça lhadariya »** fournira une autorisation d'inhumation après leur avoir donné le nom d'une personne, l'adresse de la maison au Maroc, déclare le cimetière dans la ville dans laquelle ils souhaitent que le défunt soit enterré.
 4. **Puis suivre les étapes énoncées précédemment** dans le 1^{er} cas (étape 1)

II. Accompagnement Administratif

- **5^{ème} cas : Décès à l'Etranger (hors pays d'origine) pour ressortissants français**
- 1. **Le consulat de France peut** s'occuper des démarches administratives et financières pour le rapatriement du corps en France.
- 2. **Les assurances personnelles** (Carte Bleue, etc.) peuvent également prendre en charge les frais de transfert du corps.
- 3. **Puis suivre les étapes énoncées précédemment** dans le 1^{er} cas(étape 1)

NB: A La Mecque, les personnes sont enterrées sur place

III. Accompagnement financier

Il s'agit dans ce volet d'informer la famille du défunt de ces droits financiers car malheureusement parfois les familles peuvent se retrouver sans sources de revenus ou ces revenus se retrouvent amoindris (ex perte du revenu principal ou perte d'une source de revenu). Elle doit donner un acte de décès à chacun des organismes suivant et les informer dès que possible par courrier cf. Annexes (Lettre Type).

1. La question du **compte commun** se pose; l' époux (ou épouse) de la défunte (ou du défunt) a accès au compte pour valeur probatoire. NB : il convient au conjoint(e) de retirer rapidement une petite somme d'argent avant de déclarer le décès car il y a un risque de blocage du compte.
2. S'il s'agit d'un **compte personnel en France** (pour les ressortissants français), la famille doit se rendre chez le notaire pour récupérer le certificat d'hérédité muni d'un acte de décès, du livret de famille et de la carte d'identité
3. Si le défunt (ou la défunte) à un **compte personnel ou des biens à l'Etranger** (Exemple du Maroc), la famille doit se rendre à la Jama'a Hadariya pour récupérer le certificat d'hérédité muni d'un acte de décès, du livret de famille et de la carte d'identité

III. Accompagnement financier

4. **Conversion de la retraite** du défunt taux avoisinant les 69% (CRAM) + majoration d'enfants: se rendre à la caisse de retraite avec la carte d'identité national, le livret de famille et le Numéro de Sécurité social du défunt. Possibilité de bénéficier d'une allocation supplémentaire, si la pension de retraite est faible.
5. **Caisse de retraite complémentaire**: se munir du livret de famille, de la Carte d'Identité et du Numéro de Sécurité Sociale
6. Si le montant de la pension de retraite est faible, il est possible de bénéficier du **RSA** en faisant un dossier RSA à la CAF ou en faisant un dossier à la CRAM pour pouvoir bénéficier d'une allocation supplémentaire.
7. Si la personne a des enfants, il est également possible de bénéficier de la **pension de parents isolés** en montant un dossier à la CAF.
8. Il faut aussi se rendre à la CAF pour la **révision de l'APL**
9. Ne pas oublier de **changer le nom du locataire** chez le bailleur (OPAC, etc.)

Conclusion

- Ce livret a pour but d'être un support pour les familles du défunt mais n'a pas pour ambition d'être totalement complet. Nous comptons sur vous pour toute suggestion d'amélioration afin d'accompagner au mieux et soulager les familles.
- Nous espérons vous aider dans votre deuil mais il est préférable en parallèle de se rapprocher de la mosquée la plus proche afin d'être accompagné de la meilleure façon.
- La mort est une certitude et le début de la véritable vie. L'accompagnement des familles est important mais il ne faut pas oublier d'accompagner le défunt en étant présent à la prière mortuaire et en faisant des invocations pour lui.

إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ

Annexes 1

- Numéros utiles
 - AMC: <http://www.amc-asso.fr/>
 - CRAM: http://www.legislation.cnav.fr/doc_commun/lb_global/BNL-GLOB-L_B_CRAM.htm
 - Carsat Nord-Picardie; 11, allée Vauban ; 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex
 - https://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=25&Itemid=26
 - Mairie de Compiègne: <http://www.mairie-compiegne.fr/>
 - Consulat Maroc: <http://www.amb-maroc.fr/>
 - <http://www.consulat.ma/fr/consulats.cfm>
 - Consulat Algérie: <http://www.consulatalgerie-paris.org/ambassade-et-consulats-dalgerie-en-france/>
 - Amicale des Algériens:
 - Consulat Sénégal: <http://www.consulsen-paris.fr/>
 - Consulat Mali: <http://www.consulatdumalienfrance.fr/index.php/9-uncategorised/77-globus-re-captive-de-reassurance-du-reseau-globus>

Annexes 2

- Numéros utiles
 - Consulat Tunisie: <http://cgt-paris.diplomatie.gov.tn/> (L'Etat Tunisien prend en charge le rapatriement)
 - Consulat Turquie: <http://paris.bk.mfa.gov.tr/> (L'Etat Turque se charges de toutes les démarches religieuses, admin. et fin.)
 - Pompes Funèbres: <http://www.pfg.fr/>
 - http://www.pfg.fr/trouver-une-agence/pompes-funebres-generales-pfg-Compiègne_05408
 - Banque Chaabi : <http://www.gbp.ma/BanqueMonde/ProduitsEtServices/Pages/FicheProduit.aspx?p=44>
 - BMCI: <http://www.bmci.ma/particuliers/assurances/beneficier-assistance/assistance-visa-europe/>
 - Maroc Assistance: <http://www.mai.co.ma/fr/Pages/default.aspx> Tel: +33 145 81 16 16
 - CAF: <http://www.caf.fr/ma-caf/>
 - Sécurité sociale: http://www.ameli.fr/assures/votre-caisse-oise/nous-contacter/pour-nous-ecire-une-seule-adresse-dans-l-oise_oise.php
 - Impôts: <http://www.impots.gouv.fr/>
 - SMUR: http://www.samu-de-france.fr/fr/vie_samu/annuaire/samu_cesu/fiche_smur_samu?id=215

France Télécom, EDF, GDF, bailleur...

Lettre type qui accompagne l'acte de décès

Représentant familiale légal

Adresse

Numéro de compte, CAF, sécurité social

Employeur, CAF, etc.

PJ: Certificat de décès + RIB + Factures...

Madame, Monsieur

Suite au décès de (Mon fils, mon mari...) Nom, prénom veuillez trouver ci-joint un acte de décès ,

Pour employeur : Je vous demande de bien vouloir me verser le solde tout compte de (mon fils, mon mari...).

Je vous demande par ailleurs la participation aux frais d'obsèques de mon défunt.

Je suis à votre disposition pour toutes informations utiles pour le complément de ce dossier.

Dans l'attente de votre réponse que je pense favorable,

Veuillez agréer Mr directeur, en l'assurance de mes sentiments, très respectueux.

Cordialement,

Mr XXXXX

Signature

Lettre standard avec certificat de décès, RIB, factures + :

- N° sécurité sociale si envoyé à la sécurité social, CRAM, retraite complémentaire, mutuelle
- N° CAF si envoyé à la CAF
- N° Compte si envoyé à la banque
- N° Police/assuré si envoyé à assurance ...